



Appel à projets de recherche d'initiative académique

Région Centre-Val de Loire

APR-IA 2019

Contexte

Réf : Lettre du 01 Février 2019 de Mme Anne Besnier, vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur et la recherche de la Région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre de son partenariat avec les universités, écoles d'ingénieur et organismes de recherche présents en Région, la Région Centre-Val de Loire distingue plusieurs types de dispositifs de soutien à la recherche, en particulier, les appels :

- L'APR IA (Initiative Académique) soutient des sujets de recherche « d'initiative académique », positionnés en termes de thématiques scientifiques, et reliés aux priorités scientifiques exprimées dans les stratégies de développement des établissements,
- L'APR IR (Intérêt Régional) soutient des sujets de recherche « d'intérêt régional », qui peuvent être positionnés en termes d'orientations sociétales et d'articulation avec les priorités et les politiques régionales.

S'agissant des sujets de recherche « Initiative Académique », le dernier appel avait été lancé en Janvier 2017.

Le présent appel concerne le dispositif de soutien à la recherche d'initiative académique. La Région a confié aux établissements d'enseignement supérieur (universités d'Orléans et de Tours et l'INSA CVL) présents sur son territoire la mise en place du dispositif d'appel à projets, ainsi que l'animation du mécanisme d'arbitrage entre les demandes des différents acteurs de la recherche publique. L'ensemble du processus de récolte des projets et de sélection sera mené en concertation entre les universités,

l'INSA CVL et les organismes de recherche présents en Région BRGM, CEA, CNRS, INRA, INSERM, IRSTEA.

L'ensemble des établissements et organismes destinataires de la lettre de lancement de la Région comprend, outre les établissements et organismes précédemment cités, les écoles d'art, les hôpitaux et l'ESCEM. Ceux-ci sont invités à travailler en partenariat avec des unités de recherche des établissements et organismes pour le montage et le dépôt de projets.

Dans le cadre de cette campagne d'appels à projets, la Région envisage un financement total de **4,5** M€ répartis en 2,8 M€ en fonctionnement et 1,7 M€ en investissement. A noter que sur ces montants 172 500 € sont fléchés au titre de la participation des établissements à des projets dans le cadre du Cancéropôle Grand Ouest.

Objectifs

Le présent appel vise à apporter un soutien financier à des projets d'initiative académique qui sont au cœur des compétences scientifiques des établissements de recherche en Région Centre-Val de Loire. Les opérations devront se rattacher aux thématiques scientifiques prioritaires des établissements et des unités de recherche qui porteront les projets.

Les opérations devront également préciser leur positionnement par rapport aux critères de structuration de la recherche suivants :

- Portage par un jeune chercheur ou une jeune chercheuse (moins de 35 ans)
- Contribution à la structuration de l'espace régional de la recherche (projets multi-établissements, multi-sites, interdisciplinaires, ...)
- Mise en place ou intégration à l'intérieur d'un réseau de recherche extrarégional
- Tremplin vers des financements nationaux (ANR, ...) ou internationaux (Horizon 2020, ...)

Les projets seront regroupés suivant les thématiques suivantes:

- Énergie, Matériaux, Système Terre, Espace
- Patrimoines Naturels et Culturels
- Infectiologie - One Health
- Bio-médicaments
- Chimie Thérapeutique – Organisation Moléculaire du Vivant – Cosmétosciences
- Modélisation, Numérique, Société
- Cerveau, Imagerie, Psychiatrie
- Normes, Modèles, Lois, Pouvoirs

Les opérations devront également préciser leur positionnement par rapport aux Domaines de Spécialisation (DPS) de la Stratégie Régionale de l'Innovation, même si ce positionnement ne constitue pas un critère d'éligibilité. Rappelons que ces DPS sont actuellement définis comme suit:

1. Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles
2. Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique
3. Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie
4. Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments
5. TIC et services pour le tourisme patrimonial

Type d'actions éligibles

Les opérations pouvant bénéficier de subventions dans le cadre de l'APR IA sont de cinq types, dont trois sont identiques à l'APR IA 2017 :

1. **Projet de recherche** *(Un projet est un programme de recherche structurant, associant en général plusieurs laboratoires en Région Centre, et comprenant un ensemble cohérent d'actions à financer sur un objectif scientifique clairement identifié.)*
(Important : un projet de recherche peut être subventionné en tant qu'investissement, et ce indépendamment de la nature des dépenses qu'il induit, à la condition qu'il offre des potentialités explicitées en terme d'accroissement de patrimoine (au sens matériel et financier) pour les établissements de tutelle, sous forme par exemple de prestations de conseil, d'accords de coopération, de licence pour l'exploitation d'un brevet... Il sera donc nécessaire que ces potentialités apparaissent clairement dans les dossiers qui seront proposés à la Région, afin que l'adéquation entre les demandes de subvention et les enveloppes disponibles en investissement et en fonctionnement puisse être établie.)
2. **Achat d'équipements**
3. **Recrutement post-doctorant**

Et deux sont nouvelles et propres à l'appel 2019

4. **Accueil de nouveaux chercheurs des organismes** *(dispositif d'attractivité des chercheurs permanents des organismes déjà en poste à venir s'installer en région de manière pérenne)*
5. **Dispositif « Trampoline »** *(aide pour un projet qui a été soumis à un appel à projets national ou européen mais n'a pas été retenus malgré une expertise positive)*

Critères d'éligibilité

Les actions doivent :

- o Avoir comme responsable scientifique un enseignant-chercheur ou un chercheur d'un laboratoire de recherche publique labellisé et localisé en région Centre-Val de Loire,
- o Être proposées par le directeur de laboratoire de rattachement du responsable scientifique du projet (ou de l'action)
- o Être proposées par l'établissement ou l'organisme porteur

Les bénéficiaires potentiels sont les laboratoires de recherche publique labellisés et localisés en région Centre-Val de Loire.

Les opérations seront retenues sur la base de leur qualité scientifique, de leur inscription dans un axe reconnu des établissements ou des organismes de recherche, et des critères énoncés dans la section « Objectifs ».

La description du soutien apporté par le(s) établissement(s) de tutelle des laboratoires porteurs, et les co-financements prévus est bien sûr attendue.

Les opérations — à l'exception des projets de recherche pluriannuels — devront être finalisées et soldées financièrement avant la fin de l'année 2021.

Conventionnement et partenariat

Chaque projet sélectionné (projets de recherche, post-doctorants, équipements, accueil chercheurs, « trampoline ») pour être subventionné par la Région donnera lieu à l'établissement d'une convention entre la Région et les établissements de tutelles des laboratoires partenaires du projet. La convention définira les modalités d'attribution de la subvention régionale à l'établissement de tutelle gestionnaire du laboratoire porteur du projet. Cet établissement jouera le rôle de coordinateur du projet et sera l'unique interlocuteur de la Région pour le suivi de la convention. Il sera responsable de la répartition de la subvention régionale entre les différents partenaires selon les besoins liés à l'avancement du projet.

Modalités de soumission

La procédure de construction de projet et le processus de sélection se dérouleront en deux temps, ce qui induit quatre étapes.

1. Dépôt, ouvert à tous les acteurs de la recherche publique en région, d'un pré-dossier léger.
2. Communication de ce pré-dossier à l'ensemble des structures (universités, écoles, organismes) impliquées dans le projet et sélection de pré-dossiers sous la responsabilité de la structure désignée comme « porteuse » dans le pré-dossier.
3. Dépôt, pour les pré-dossiers retenus, d'un dossier scientifique, organisationnel et financier complet. Ce dépôt se fait auprès de la structure porteuse qui le communique à toutes les structures impliquées dans le projet.
4. Sélection des projets retenus pour proposition de financement à la Région par une commission regroupant l'ensemble des établissements et organismes de recherche.

On trouvera dans l'annexe 1 la description précise et contraignante du contenu d'un « pré-dossier léger ». Dans l'annexe 2, quelques précisions sur la mise en place de la nouvelle procédure de sélection. Dans l'annexe 3, des fourchettes indicatives sur les sommes disponibles pour les divers types d'opération. Dans une annexe 4, chaque établissement ou organisme peut indiquer les modalités de dépôt qui lui sont propres.

Calendrier

Date limite pour le dépôt des pré-dossiers (transmis à chaque établissement ou organisme concerné par le projet) : 1 Mars 2019 à 12h.

Annonce des projets retenus pour soumission d'un dossier complet : 22 mars.

Date limite de réception des dossiers : 26 avril 2019 à 12h.

La proposition de sélection finale devra avoir été communiquée aux services de la Région CVdL avant le 11 juin 2019. La délibération de la Région se tiendra au cours de la Commission Permanente Régionale (CPR) du 13 septembre 2019. Les conventions de financement seront mises en place à partir de la délibération de la CPR.

ANNEXE 1. Contenu attendu d'un pré-dossier APR IA 2017.

1. Indication du type de demande :

- financement d'un projet de recherche (merci d'indiquer si subventionnable investissement),
- acquisition d'un équipement,
- bourse post-doctorale.
- Accueil Chercheur
- Dispositif Trampoline

2. Bref descriptif scientifique (**lettre d'intention**) de 3 pages maximum, incluant une référence aux objectifs décrits dans la lettre de cadrage.

3. **Liste des unités de recherche** impliquées et estimation globale de la subvention demandée, avec répartition indicative entre les unités de recherche, et entre fonctionnement et investissement, s'il y a lieu.

5. Identification d'un **responsable de l'opération**, d'une unité de recherche et d'un établissement ou organisme principal de rattachement.

6. Visas des directeurs d'unités de recherche impliquées.

ANNEXE 2. Informations complémentaires sur la procédure de sélection.

« L'organisme ou établissement principal de rattachement » est appelé « structure porteuse de l'opération ». La phase de pré-sélection est menée par chaque structure porteuse suivant un processus qu'elle définit. Ce processus inclut l'échange avec les autres structures concernées par le projet. La phase de sélection de pré-dossiers peut inclure bien sûr des échanges avec le responsable du projet pour en discuter le périmètre et le coût, pour suggérer des modifications, regroupements...

À l'issue de cette phase de pré-sélection, les universités, écoles et organismes se coordonneront pour affiner les sommes disponibles pour chaque type d'action subventionnée par l'APR IA. Cette coordination sera menée avec la participation de la Région.

Les dossiers complets (seconde phase) seront constitués suivant une trame précise, héritée des documents utilisés pour l'APR IA jusqu'en 2015.

La commission en charge de la coordination des pré-sélections et en responsabilité de la sélection finale sera constituée suivant le modèle de ce qu'était la « commission recherche de la ComUE CVLU élargie aux organismes ». Celle-ci est constituée de 5 représentants de chacun des Conseils Scientifiques d'université, du responsable de la recherche de l'INSA CVL et d'un représentant de chacun des 6 organismes de recherche en Région CVdL (BRGM, CEA, CNRS, Inserm, Inra, Irstea). La commission est animée par les vice-présidents recherche des deux universités et le directeur de la recherche de l'INSA Centre Val de Loire.

ANNEXE 3. Indications sur les enveloppes financières disponibles.

Il était précisé, lors des appels APR IA précédents, que le coût de recrutement d'un post-doctorant était de 48 000 € pour un an, ou 72 000 € pour un an et demi.

Il était précisé que 350 000 € et 700 000 € étaient des plafonds maximaux pour, respectivement, des demandes de financement de projets de recherche et d'équipement. L'expérience des APR IA 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2017 démontre que certains projets et équipements de niveau beaucoup plus modestes que ces plafonds ont été subventionnés.

L'examen des résultats des APR IA 2013, 2014, 2015 et 2017 montre que les fourchettes de financement ont été les suivantes :

- projets de recherche pour dépenses de fonctionnement : entre 1 et 1,6 M€
- projets de recherche pour dépenses d'investissement : entre 0,9 et 1,6 M€
- équipements : entre 1,7 et 2,2 M€.
- post-doctorants : entre 0,14 et 0,18 M€.

A noter pour cet appel,

- l'augmentation du potentiel de financement en termes de « fonctionnement » par rapport à l'appel précédent,
- sous réserve d'éligibilité, le potentiel de financements supplémentaires via le FEDER qui pourront être déployés dans l'objectif de soutenir un plus grand nombre d'opérations.

ANNEXE 4. Modalités de dépôt.

➤ Modalités pratiques de dépôt des candidatures à l'Université de Tours :

- Le SPIV (Service Partenariats-Innovations-Valorisation) doit être impérativement sollicité en amont du dépôt, dans un délai suffisant, pour l'aide au montage de projet et l'examen des questions financières.

- ✔ Fabrice Gens (Tel : 6 7988) : Matériaux et Énergie
- ✔ Claude-Emmanuel Boudet (Tel : 6 7973) : Santé
- ✔ Geoffrey Sinan (Tel : 6 7993) : Santé et Numérique
- ✔ Justine Gillet (Tel : 6 7972) : Sciences de la Nature & Sciences Sociales,
- ✔ Mélanie Fauconnier (Tel : 6 6892) : Sciences Humaines,

- Les pré-dossiers doivent être envoyés par voie électronique à caroline.vaslin@univ-tours.fr pour le **1 Mars 2019 à 12h au plus tard.**

➤ Modalités pratiques de dépôt des candidatures à l'Université d'Orléans :

- Le Service Partenariat Valorisation du Grand Campus doit être impérativement sollicité en amont du dépôt, dans un délai suffisant, pour l'aide au montage de projet et l'examen des questions financières. Contacter :

spvgc@dr8.cnrs.fr

- Les pré-dossiers doivent être envoyés par voie électronique aux deux adresses suivantes :

drp.secretariat@univ-orleans.fr, spvgc@dr8.cnrs.fr

pour le **1 Mars 2019 à 12h au plus tard**

